



CO-D'ÈVE

Le co-développement au féminin

Charte des participantes

Les séances de CO-D'ÈVE sont faites de retrouvailles et de complicité, de partage d'expériences, de regards croisés, de recherche collective de solutions. Elles se déroulent dans la convivialité, l'enthousiasme, la liberté, l'ouverture et la créativité.

Pour garantir la fluidité et la sécurité des échanges, il est également important de respecter certaines règles du jeu.

Droits de la participante

La participante a le droit :

- de rire et de se détendre ;
- d'exprimer son désaccord autant que son accord ;
- de bénéficier de l'attention et de la compétence de l'animatrice ;
- de bénéficier de la bienveillance, du respect, de l'engagement et de la solidarité des autres participantes ;
- de bénéficier d'un temps de parole équitable et de l'écoute des autres participantes ;
- de compter sur la confidentialité absolue des échanges tenus dans le groupe ;
- quand elle est « cliente »¹, de s'exprimer librement à propos du sujet qu'elle a choisi, et de la façon dont elle souhaite l'aborder.

¹ Les termes « cliente » et « consultante » s'entendent ici au sens du co-développement professionnel : la « cliente » est la participante qui bénéficie de l'expertise des autres participantes pendant une séance dédiée à sa problématique ; les « consultantes » sont les participantes qui mettent leur expertise au service de la « cliente » lors de cette séance.



CO-D'ÈVE

Le co-développement au féminin

Devoirs de la participante

La participante doit :

- faire preuve d'écoute (parfois silencieuse), de bienveillance, d'empathie et d'engagement dans les échanges ;
- reconnaître l'expertise des autres comme valable au même titre que la sienne ;
- quand elle est « consultante », respecter le temps de parole des autres « consultantes » ;
- quand elle est « consultante », s'abstenir de projections à l'égard de la « cliente ».
- respecter la structure du processus de co-développement ;
- respecter le cadre et les limites définis par l'animatrice ;
- participer à l'ensemble du cycle et respecter les horaires.

Cette charte sera remise à chaque participante d'un nouveau groupe. Elle sera signée collectivement lors de la deuxième séance de ce groupe.

Toute suggestion complémentaire à cette charte est la bienvenue : elle sera écoutée, examinée et, le cas échéant, intégrée au document pour les prochains cycles.

CO-D'ÈVE - Le co-développement pour les femmes et par les femmes

www.co-deve.fr

6, ruelle du Mont Goguet, F-44000 Nantes - +33.6.07.38.88.95 - contact@co-deve.fr